



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 02 juin 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT Rue Dauphine

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 02 juin 2026, par l'entreprise Cheminées Gourdy et Bocca, 5 allée Stendhal, 18390 ST GERMAIN DU PUY
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de tubage de cheminée au 20 rue Dauphine 18250 HENRICHEMONT, du 15 au 22 juillet 2026
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie l'entreprise Cheminées Gourdy et Bocca, 5 allée Stendhal, 18390 ST GERMAIN DU PUY afin d'effectuer des travaux de tubage de cheminée au 20 rue Dauphine -18250 HENRICHEMONT, du 15 au 22 juillet 2026 excepté la journée du 17 juillet 2026

Article 2^{ème} : Le stationnement sera interdit, du 15 au 33 rue dauphine, du 15 au 22 juillet 2026. La signalisation sera mise en place par les services technique de la commune.

Article 3^{ème} : La circulation se fera par alternat par feu tricolore mis en place par l'entreprise à ces mêmes dates.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260602-2026_074-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026
Publication : 04/06/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE



Publié sur le site internet de la commune le 06/06/2026